



# British Colonial

## Fire Insurance Company

### MONTREAL

|                  |       |                |
|------------------|-------|----------------|
| Capital autorisé | - - - | \$2,000,000.00 |
| Capital souscrit | - - - | 1,000,000.00   |
| Capital versé    | - - - | 247,015.70     |

## Etes-Vous Suffisamment Assuré Contre l'Incendie ?

Vous avez tout intérêt à nous consulter. Votre police d'assurance contient beaucoup de clauses énumérant ce que la Compagnie qui vous assure s'engage à faire pour vous si vos propriétés étaient incendiées, à condition toutefois, que vos primes soient payées et que vous ayez rempli certaines conditions.

Nous allons plus loin. En plus des conventions contenues dans votre police, vous êtes en droit d'attendre de la part de la Compagnie toute l'assistance qu'il lui est loisible de vous accorder, assistance qui a pratiquement autant de valeur que votre contrat.

Cette assistance s'appelle du SERVICE et c'est ce service que vous offre la Compagnie d'Assurance BRITISH COLONIAL qui fait la différence essentielle, qui la distingue des autres compagnies.

En effet, toutes les compagnies d'assurance faisant partie de l'Association offrent, approximativement, les mêmes garanties de solvabilité et de sécurité—garanties exigées par le gouvernement. Toutes ces compagnies ont les mêmes taux; cependant la BRITISH COLONIAL vous offre un service qui vous évitera beaucoup d'ennuis et vous épargnera beaucoup d'argent. Il n'est pas nécessaire d'avoir subi des pertes par l'incendie pour apprécier toute la valeur de ce service. D'abord, les agents de la BRITISH COLONIAL étudient chaque proposition d'assurance en particulier et recommandent au client le montant d'as-

surance le plus avantageux et qui lui assure pleine et entière protection. Si sa propriété est détruite ou endommagée, ils lui facilitent les moyens de faire sa réclamation afin d'éviter tout retard dans le règlement de la perte. Quant à la Compagnie, aussitôt la réclamation acceptée, elle verse au client, sans délai, le montant de son indemnité.

Voilà le service que requiert, en plus des garanties de solvabilité, celui qui s'assure contre le feu. C'est ce service qui a valu à la BRITISH COLONIAL les marques les plus évidentes de la confiance publique. Consultez notre représentant, vous en trouverez un dans presque toutes les villes et dans les villages principaux du Canada—de l'Atlantique au Pacifique—et dans les districts où nous n'en avons pas, nous serons heureux de recevoir des demandes d'agences de la part de personnes ayant les aptitudes requises pour nous représenter.

## British Colonial Fire Insurance Company

**Siège Social :**

**No 2 Place d'Armes**

**Montréal**